

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

Vu la commission enseignement du 24 novembre 2023.

<b>Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :</b>	25
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	26
<b>Membres présents ayant voix délibérative :</b>	21
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	8
<b>Quorum :</b>	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle campagne de candidature sur l'application ECandidat, l'actualisation de la liste de motifs de refus des candidatures ou réorientations en L2-L3 ou en formations sélectives définis dans l'annexe jointe est approuvée.

Fait à Nîmes le 13 décembre 2023

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG

### **Rapport :**

Dans le cadre de l'ouverture de la prochaine campagne de candidatures ou réorientations en L2-L3, en formations sélectives ou procédure Campus France, la DEVE en lien avec la Direction des Affaires Générales propose une actualisation de la liste de motifs de refus.

L'objectif est de proposer des motifs permettant le traitement des candidatures dans un cadre règlementaire validé par les affaires générales.

### **Liste des motifs de refus :**

#### **Motif 1 : Niveau d'études insuffisant**

"votre dossier a fait l'objet d'une décision de refus d'admission car vous n'avez pas le niveau d'études requis pour intégrer la formation"

#### **Motif 2 : Résultats de cursus insuffisants**

"votre dossier a fait l'objet d'une décision de refus d'admission car les résultats obtenus au cours de votre cursus sont insuffisants **eu égard aux exigences de la formation et aux autres candidatures reçues**"

#### **Motif 3 : Compétences insuffisantes**

"votre candidature a fait l'objet d'une décision de refus d'admission car votre cursus ne fournit pas les compétences nécessaires pour suivre la formation **eu égard aux exigences de la formation et aux autres candidatures reçues**"

#### **Motif 4 : Incohérence projet/formation**

"votre candidature a fait l'objet d'une décision de refus d'admission car votre projet n'est pas suffisamment cohérent avec la formation"

#### **Motif 5 : Maîtrise de la langue insuffisante**

"votre candidature a fait l'objet d'une décision de refus d'admission car votre maîtrise de la/des langue(s) est insuffisante **eu égard aux exigences de la formation et aux autres candidatures reçues**"

Motif 6 : Non présentation à la présélection

"votre candidature a fait l'objet d'une décision de refus d'admission car vous ne vous êtes pas présenté à l'entretien"

Motif 7 : Campus France

"votre dossier a fait l'objet d'une décision de refus d'admission car votre candidature relève de la procédure Campus France"